Mise en garde contre l'exposition aux dosettes hydrosolubles de lessive liquide Paediatrica 2014 :24(3)

Suite à la publication d'un rapport du Comité de Coordination des Centres antipoison et de toxicovigilance (équivalent français du Tox-Zentrum), la Direction Générale de la Santé (française) a adressé en juin 2014 une mise en garde sur le danger que représentent les « dosettes » hydrosolubles de lessive liquide, appelées également « capsules » ou « unidoses ». Plus encore que la forme liquide, ce qui est en cause est la présentation en dosettes hydrosolubles. Le nombre de cas annuels d'expositions accidentelles aux dosettes hydrosolubles de lessive liquide est aujourd'hui plus de deux fois supérieur à celui lié aux lessives liquides classiques, en corrélation avec l'apparition et l'accroissement du marché des dosettes de lessives liquides pour les lave-linge.

Les lessives liquides classiques (LLC) contiennent entre 10 et 20 % de substances tensio-actives associées à divers coformulants (complexes du calcium, azurants optiques, parfums) en solution hydrique. Leur pH est faiblement alcalin (\approx 8). Les dosettes hydrosolubles sont généralement trois fois plus dosées en tensio-actifs, les co-formulants sont les mêmes. Ces composants sont en solution dans des glycols. Le pH est du même ordre et la viscosité plus élevée. Du fait du processus de fabrication qui se termine par une segmentation d'un tube hydrosoluble rempli de lessive, le contenu de la dosette est plus ou moins sous pression.

Ce rapport fait état d'un accroissement de ce type d'accidents avec 7562 expositions accidentelles aux liquides de lessive entre 2005 et 2012, dont 104 graves (complications respiratoires graves, lésions oculaires). Il concerne principalement les enfants de moins de 5 ans (92% des cas), dont 7% étaient âgés de moins d'un an. Le pic d'incidence concerne les enfants de 2 à 3 ans. L'exposition était essentiellement orale (86%), oculaire (13%), cutanée (8%), respiratoire (12%), ou souvent multiple (8%). Les symptômes étaient digestifs (lésions corrosives oropharyngées, lésions corrosives oesophagiennes, vomissements), oculaires (kératites, conjonctivites), respiratoires (œdèmes, laryngospasmes, syndromes de détresse respiratoire aigu, pneumopathies d'inhalation, hypoxémies ayant nécessité le recours à l'intubation et à la ventilation mécanique), neurologiques (comas dont le score de Glasgow est compris entre 3 et 7, troubles neurologiques ayant nécessité le recours à une intubation et à la ventilation mécanique) et cutanés (irritations, brûlures).

Le danger réside en ce que ces dosettes sont aisées à saisir pour un petit enfant et que l'enveloppe de la capsule, hydrosoluble pour se dissoudre au contact de l'eau, fond sous l'effet de la salive de l'enfant lorsque celui-ci la porte à la bouche. La projection du liquide en cas de rupture est favorisée par la pression interne, liée à la technique de fabrication et à la préhension par l'enfant. Ce liquide, fortement concentré en éléments tensio-actifs, est très agressif pour la peau et les muqueuses, voire corrosif en cas de contact prolongé. Sa viscosité rend difficile le nettoyage des muqueuses.

Une audition de l'AFISE (Association française des industries de la détergence, de l'entretien et des produits d'hygiène, membre de l'AISE (International Association for Soaps, Detergents and Maintenance Products) représentant les industriels de la détergence au niveau européen), qui recueille 85% des données de vente, a permis de comparer les expositions aux dosettes liquides aux chiffres de vente pour les années 2010 à 2012. L'augmentation du nombre de cas d'exposition semblait donc en lien avec celle des ventes de produits.

Selon la Direction Générale de la Santé, les industriels auraient déjà programmé des actions pour limiter les accidents : modification de l'emballage des capsules pour les rendre plus difficiles à ouvrir, consignes claires et visibles sur les boîtes, système de fermeture double-clic ou zip pour les sachets plastiques. En attendant elle recommande de les placer hors de portée des enfants.

Commentaire O. Reinberg:

Ce rapport vient après plusieurs publications européennes et américaines sur le même sujet, arrivant aux mêmes constations. Le combat contre les pratiques commerciales des fabricants de produits détergents n'est pas nouveau. Ceci n'est que le dernier épisode, qui permet de rappeler quelques précédents.

Parmi les produits de lavage, les plus corrosifs sont les poudres de lave-vaisselle, en particulier dans leur forme en tablettes colorées et parfumées, les faisant ressembler à de petits bonbons. En 2000, pour l'émission de la Télévision Suisse Romande "A Bon Entendeur", Isabelle Moncada et moi étions allés acheter des tablettes de lave-vaisselle et des bonbons et les avions mélangés. Il était difficile de les reconnaître les uns des autres. Dans le même temps, un fabricant de ces produits envoyait un « tout ménage » publicitaire sous plastique transparent aisé à ouvrir, dans les

boîtes aux lettres de Suisse romande qui contenait une tablette et un flyer avec la photo d'un enfant en train de manger avec une lavette souillée de confiture et d'autres bonnes choses. Aucune législation n'interdit en Suisse ces comportements irresponsables.

Il faut pourtant savoir qu'il pourrait être aisé de limiter ces accidents à moindre frais. Tout d'abord il est connu que les enfants ont une préférence pour le rose alors que le violet ou le brun-vert leur déplaisent et ont un pouvoir répulsif. En outre l'adjonction de environ 0.2 % d'ammoniaque ne modifierait pas le produit mais lui donnerait une odeur piquante qui dissuaderait de le porter à la bouche. Les pratiques commerciales vont à l'opposé de ces mesures en choisissant des couleurs attractives et des parfums plaisants.

Rappelons encore que la majorité des produits en cause dans les intoxications survenues dans la cuisine par produits chimiques ont été trouvés sous l'évier dans des flacons ne disposant pas de bouchons de sécurité. C'est notre habitude de placer des objets dangereux sous l'évier et les casseroles en hauteur. Il est pourtant si simple d'inverser cette habitude dangereuse en présence d'enfants de moins de 5 ans. En outre, il existe des normes en matière d'emballages sécurisés pour prévenir les intoxications pédiatriques en Australie, Canada, USA, Nouvelle-Zélande, Union Européenne, mais pas en Suisse.

Référence complète :

Rapport des centres antipoison et de toxicovigilance : Exposition aux dosettes hydrosolubles de lessive liquide : Étude descriptive des cas enregistrés par les Centres antipoison et de toxicovigilance entre 2005 et 2012 http://www.centres-antipoison.net/CCTV/Rapport_CCTV_Dosettes_Hydrosolubles_vf.pdf

Mots clés recherche : Ingestions, produits dangereux, cuisine, lessives, brûlures